

PROJET DE LOI
POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

LIBERTE DE PANORAMA

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La liberté de panorama est une exception au droit d'auteur par laquelle sont autorisées la reproduction ou la diffusion de l'image d'une œuvre protégée se trouvant dans l'espace public, notamment les œuvres d'architecture et de sculpture. L'instauration d'une telle liberté permettrait de publier en ligne des photographies du centre Pompidou, par exemple, ou encore de la Tour Eiffel la nuit (puisque l'éclairage est protégé par le droit d'auteur). Il est nécessaire que la liberté de panorama ne soit pas limitée aux usages non-commerciaux.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?



POUR LA DIFFUSION DU PATRIMOINE

L'absence d'une exception de panorama dans le Code de la propriété intellectuelle limite de manière importante la diffusion du patrimoine français récent à l'international et conduit à une situation doublement absurde :

- ce sont les visiteurs étrangers qui publient en ligne les photographies d'œuvres de sculpture et d'architecture du patrimoine français ;
- la plupart des Français se trouvent dans une situation d'illégalité de fait puisque le partage de photos personnelles d'œuvres protégées est interdit.



L'absence de liberté de panorama pose nécessairement la question de la privatisation de l'espace commun. Les Français n'auraient-ils pas un droit sur le patrimoine architectural national ? D'autant plus lorsque la construction a engagé des fonds publics et que les artistes ont sciemment consenti à exposer leurs œuvres dans l'espace public.

Wikimedia France



POUR LES ENTREPRISES

L'instauration d'une liberté de panorama, y compris pour les usages commerciaux, aurait tout d'abord une conséquence positive pour les industries culturelles, en favorisant l'innovation et la diversification des industries culturelles, quelle que soit leur taille, du fait des potentiels économiques ouverts par la possible réutilisation des images du patrimoine sculptural et architectural. De plus, cette liberté permettrait d'alimenter les biens communs de la connaissance tels que Wikimedia, qui sont créateurs de valeur économique et sociale.

77 %

proportion de pays de l'Union européenne ayant déjà adopté la liberté de panorama

ARGUMENTS & CONTRE-ARGUMENTS



“Cela nuirait considérablement aux créateurs d’œuvres d’architecture et de sculpture”

Pour une petite minorité de créateurs très connus (Daniel Buren par exemple), il est possible que l’instauration d’une liberté de panorama occasionnera une baisse de revenus, sachant que les droits de propriété intellectuelle sur les livres ou les cartes postales représentent une très faible part de revenu en comparaison avec la commande publique. Mais pour la majorité des sculpteurs et architectes, la diffusion de leurs œuvres augmentera leur notoriété.

De plus on peut estimer que l’exploitation normale des œuvres de sculpture et d’architecture correspond à la rémunération ponctuelle versée par le commanditaire aux auteurs et celle-ci n’est en aucun cas menacée par la liberté de panorama, qui ne remet en cause qu’un complément de revenu plus ou moins accessoire.



“La France serait le seul pays à instaurer un droit de ce type”

La liberté de panorama est une des exceptions optionnelles prévues par la directive européenne sur le droit d’auteur de 2001. L’Allemagne, l’Autriche, la Croatie, Chypre, le Danemark, l’Espagne, la Finlande, la Hongrie, l’Irlande, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Suède et le Royaume-Uni sont des pays qui disposent tous d’une exception au droit d’auteur qui couvre également les usages commerciaux. Certains pays tels que la Grande-Bretagne, l’Inde ou l’Australie disposent même d’une liberté de panorama qui s’étend jusqu’à l’intérieur des bâtiments publics.



“La liberté de panorama n’est acceptable que pour un usage non-commercial”

Une autorisation pour un usage commercial est rendu nécessaire pour plusieurs raisons :

- **un enjeu d’innovation** : il ne serait pas possible sans cela pour les utilisateurs français d’alimenter Wikimedia, puisque sa licence autorise la libre réutilisation sans aucune restriction. La valeur, pour des startups innovantes, des images présentes sur Wikimedia a été estimée à 232 millions de dollars par an;
- **un enjeu de compétitivité** : cela permettrait de donner aux citoyens et entrepreneurs français les mêmes droits dont disposent les citoyens et entrepreneurs étrangers qui ont, pour la plupart des pays, une liberté de panorama y compris pour un usage commercial.

QUE CHANGER DANS LA LOI ?

L’article L.1225 du Code de la propriété intellectuelle pourrait être complété par un alinéa ainsi rédigé :

“10°) Les reproductions et représentations des œuvres architecturales et des sculptures, réalisées pour être placées en permanence dans des extérieurs publics.”